

N° 7688³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2020-2021

PROJET DE LOI

du *** portant

- 1° dérogation à l'article 27 de la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental ;
- 2° modification de la loi modifiée du 29 juin 2005 fixant les cadres du personnel des établissements d'enseignement secondaire ;
- 3° modification de la loi modifiée du 23 juillet 2016 portant création d'une réserve nationale des employés enseignants des lycées

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(29.10.2020)

Le Conseil d'État,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 28 octobre 2020 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

du *** portant

- 1° dérogation à l'article 27 de la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental ;
- 2° modification de la loi modifiée du 29 juin 2005 fixant les cadres du personnel des établissements d'enseignement secondaire ;
- 3° modification de la loi modifiée du 23 juillet 2016 portant création d'une réserve nationale des employés enseignants des lycées

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 28 octobre 2020 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'État en sa séance du 28 octobre 2020 ;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 16 votants, le 29 octobre 2020.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

La Présidente,
Agy DURDU

